



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de l'emploi, du travail, des solidarités
et de la protection des populations**

SERVICE SOLIDARITES

ARRETE N° 52-2023-10-00002 DU 02 OCTOBRE 2023

fixant le calendrier prévisionnel des appels à candidatures aux fins d'agrément des mandataires exerçant à titre individuel pour le département de la Haute-Marne

La Préfète de la Haute-Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.312-5, L.472-1, L.472-1-1 et D.472-5-1 ;

VU le code civil, notamment son article 450 ;

VU la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

VU l'arrêté préfectoral N°2020/87 du 31 janvier 2020 portant publication et mise en œuvre du schéma régional relatif aux mandataires judiciaires à la protection juridique des majeurs et des délégués aux prestations familiales de la région Grand-Est 2020-2024;

VU le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de Mme Régine PAM en qualité de préfet de la Haute-Marne ;

CONSIDERANT l'avis favorable en date du 01 août 2023 du Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Chaumont ;

Sur proposition de la Directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Haute-Marne,

ARRETE :

Article 1: Au titre de 2023-2024, le calendrier prévisionnel des appels à candidatures qui sera organisé en vue de l'agrément de quatre mandataires judiciaires à la protection des majeurs exerçant à titre individuel dans le département de la Haute-Marne est le suivant :

Calendrier prévisionnel des appels à candidatures aux fins d'agrément des mandataires exerçant à titre individuel pour le département de la Haute-Marne

Lancement de l'appel à candidatures	Objet	Ressort des Tribunaux d'instance et secteurs concernés	Nombre de postes	Date de dépôt des candidatures cachet de la poste faisant foi
OCTOBRE 2023	Agrément de mandataires judiciaires à la protection des majeurs exerçant à titre individuel	Tribunal de Chaumont :	2	09 octobre 2023 au 29 décembre 2023
		Tribunal de Saint-Dizier :	2	

Article 2 : Les dossiers de candidatures doivent être adressés entre le 09 octobre 2023 et le 29 décembre 2023 inclus (cachet de la poste faisant foi) par lettre recommandée avec accusé de réception à :

La Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP)
Service SOLIDARITES
89, rue Victoire de la Marne
CS 42011
52011 CHAUMONT Cedex

et une copie doit être adressée en recommandé avec accusé réception à :

Monsieur le Procureur de la République
Tribunal Judiciaire de Chaumont
rue du Palais
52903 CHAUMONT Cedex 9

Article 3 : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Haute-Marne.

Article 4 : le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Marne et la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Haute-Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Chaumont, le **2 OCT. 2023**

La Préfète

Régine PAM